



REÇU LE 19 MAI 2026

**Direction générale du territoire
et du logement**
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé
Municipalité
de la Commune de Donneloye
Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye

Personne de contact : Sarah Augier
T 021 316 28 83
E sarah.augier@vd.ch
N/réf. SPN - 187293

Lausanne, le 13 mai 2026

Commune de Donneloye
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur partielle

Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux,

Suite à l'approbation du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) le 5 janvier 2026 et à la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 8 avril 2026 portant sur la levée de l'effet suspensif, nous constatons que l'objet cité en titre est partiellement entré en vigueur à la date de l'arrêt précité, à l'exception de la parcelle n° 27.

Une version numérique du plan d'affectation communal partiellement entré en vigueur vous est adressée par courriel parallèlement à la présente.

Quant aux exemplaires originaux signés par la Cheffe de Département, nous vous les retournerons à l'issue de la procédure judiciaire.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur partielle afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Sandrine Portmann
responsable secteur Ouest et Nord-Ouest
aménagement communal

Annexe
ment.

Copies

Cour de droit administratif et public, route du Signal 8, 1014 Lausanne – AC.2026.0038 (IBI/nbi)
Préfecture du Jura-Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains
Voyer de la Région Nord
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 154354

